

LA LETTRE

Éditorial — HIER est la mémoire d'aujourd'hui

Aujourd'hui, il est beaucoup et souvent question de « l'empreinte Carbone ».

Mais il y a aussi « l'empreinte Histoire », c'est-à-dire celle d'une activité humaine comme celle que le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation spécialisée et de l'action sociale met en synergie. Toutes les actions que l'association met en œuvre constituent des **facteurs d'émission de sens** associés aux ressources des femmes et des hommes qui y sont engagées.

J'aime dire que le CNAHES est un **passer d'histoire**. Depuis 25 ans maintenant. Comme bien des mots, le terme de passeur a des significations différentes : personne qui fait clandestinement passer une frontière, celui ou celle qui effectue une passe dans certains sports de balle, personne qui conduit un bac, qui fait passer des voitures, des personnes d'une rive à l'autre d'un cours d'eau.

Le métier de passeur dans l'Égypte ancienne était chargé d'une grande symbolique éthique et funéraire. Le passeur et son bac apparaissent dans de nombreux textes.

Au figuré, selon Larousse c'est une « personne qui fait connaître et propage une œuvre, une doctrine, un savoir, servant ainsi d'intermédiaire entre deux cultures, deux époques ».

Cette LETTRE 61 vous invite à des traversées informatives et réflexives où hier est la mémoire d'aujourd'hui, mais représente aussi un questionnement par rapport à des défis d'avenir, à des enjeux d'évolution du travail social et de l'intervention sociale en général, à des problématiques des politiques

publiques...

Vous y trouverez également des « Flash-Infos » qui pointent des « chantiers » importants en cours dans l'association et qui mobilisent beaucoup d'énergie de la part des membres du Conseil d'administration, de l'archiviste du CNAHES et de jeunes volontaires du Service civique qui collaborent aux travaux des délégations et des instances nationales.

Quelques-unes des rubriques ont un caractère informatif avec une pincée d'incitation à lire, à approfondir, à faire savoir.

Le supplément de cette Lettre a pour titre « **Mai-juin 68... et après** » Il fait suite au numéro précédent consacré « **Au mai 68 du social** »

Cette 61^{ème} édition est dense et comporte 6 pages (au lieu de 4) + le supplément. Et nous avons choisi une petite police d'écriture pour « faire rentrer le tout » !

Le conseil d'administration a la volonté de renforcer et de développer la communication. La LETTRE en est bien sûr un support. Mais pas seulement. Les panneaux d'exposition réalisés et disponibles, le futur nouveau Guide des sources, les journées d'étude, les outils de formation en sont d'autres.

N'hésitez pas à consulter le nouveau site internet du CNAHES mis en ligne début juillet : <https://www.cnahes.org/> ainsi que celui du Fonds de dotation Françoise Tétard : <https://fondsdedotationfrancoisetetard.eu/>

Et peut-être aurez-vous l'intention ou l'envie d'envoyer un petit « hello » à info@cnahes.org ?!

Bernard Heckel, président du CNAHES



Quatre vœux d'avenir pour le Cnahes afin de répondre aux défis d'aujourd'hui

1 Comment créer un espace de rencontre entre professionnels sans tomber dans un entre soi et sans reproduire les tensions entre les professions « historiques » qui se revendiquent légitimes et les nouveaux métiers ou compétences aux statuts souvent moins définis.

Le tout dans un contexte de reconfiguration du champ avec des projets récurrents de ré-architecture des diplômes préconisant à la fois la mise en place de tronc communs et un bouleversement des niveaux de qualification. Deux des 5 commissions des États généraux du travail social sont ainsi consacrées aux « métiers et complémentarité » et à la « Formation initiale et continue », tandis qu'une autre prône une « Coordination interinstitutionnelle des acteurs ». Il est essentiel pour comprendre les différences mais aussi les chevauchements et convergences de regarder tout d'abord la fabrique de ces professionnels dans les différentes écoles en pointant les savoirs mobilisés (que cela soit en terme de disciplines scientifiques comme la sociologie, le droit ou la psychologie, ou en terme de techniques et de disciplines propre aux pratiques du travail social comme la *Case Work*, la visite à domicile, l'enquête sociale, le stage en usine, l'action éducative en milieu ouvert...). Les ressources du CNAHES permettent de comparer ces différents métiers sur le temps long en mettant l'accent sur les marqueurs identitaires qui selon les époques délimitent avec plus ou moins de netteté leur champ d'intervention que ce soit selon des critères de genre (au niveau de la féminisation ou non des métiers), des critères d'âge des bénéficiaires (par exemple entre jeunes enfants, adolescents, adultes ou personnes âgées), des catégories judiciaires et médicales (délinquants, enfants assistés, caractériels, handicapés...), ou les périmètres d'activité (par exemple l'internat ou au contraire le milieu naturel). Il faudrait enfin les confronter aux autres métiers qui se situent à l'interface que ce soit du côté de la Santé, de la Justice, de l'enseignement ou de l'animation socio-culturelle et ne pas hésiter à transposer certaines problématiques dans d'autres secteurs professionnels.

2) Comment penser de nouveaux espaces de l'intervention sociale, par exemple le développement territorial préconisé dernièrement dans le carrefour des métiers, dans l'enchevêtrement de plus en plus complexe des géographies décisionnaires ?

Il faudrait me semble-t-il procéder tout d'abord à une clarification des géographies de l'intervention en fonction des partenaires institutionnels qui ont chacun leurs propres frontières. Si l'on s'en tient au Système d'information géographique de la politique de la ville, on s'aperçoit de la complexité des cartes proposées dont les frontières sont loin de se recouper malgré les tentatives d'arriver à une géographie unique : entre les ZUS (zones urbaines sensibles), les CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale), les quartiers dits « prioritaires » et les ZFU (zones franches urbaines). Par ailleurs l'analyse de la configuration des territoires d'intervention des politiques sociales ne peut se limiter aux politiques de la ville. Le rural encore trop mal défini, perçu comme un ensemble homogène, longtemps idéalisé, fait bien l'objet de l'actualité de l'intervention sociale. Il faudrait donc mettre à la disposition des acteurs des jeux de cartes, en les invitant à questionner cette dimension spatiale afin qu'ils ne soient pas contraints par les territoires décisionnaires mais qu'ils puissent au contraire apprendre à jongler avec les différentes cartographies et frontières. Ils pourraient ainsi créer des espaces raisonnés de l'intervention et alimenteraient un système d'information géographique propre. J'aimerais ensuite que le CNAHES soit un espace d'inventivité sur la notion de

SOMMAIRE

Éditorial — HIER est la mémoire d'aujourd'hui p. 1

Quatre vœux d'avenir pour le CNAHES afin de répondre aux défis d'aujourd'hui p. 1

Alice vous attend à Savigny p. 2

Flash info Cnahes 1 p. 2

L'histoire toujours dans la course face aux enjeux contemporains ! P. 3

Flash info Cnahes 2 p.3

« La colonie à Belle-Ile en mer » p. 3

Flash info Cnahes 3 p.3

L'insertion, quelle histoire ! p. 4

Première « Fabrique de mémoire avec les citoyens » à Montmédy (Meuse) p. 5

Flash info Cnahes 4 p.6

Rubrique lectures p.6

Prix Françoise Tétard 2020 p.6

« territoire ». Pour les encourager à être des innovateurs en la matière, je souhaiterais que l'on procède à un recensement du patrimoine d'expériences constitué par les acteurs de ce secteur souvent sur la longue durée et tombé dans l'oubli. Je pense par exemple aux frontières naturelles de la prévention spécialisée ou au travail social communautaire pour lesquels le territoire apparaissait plutôt comme un espace social que s'approprie chaque individu et chaque communauté qui y réside.

3) **Comment laisser une nouvelle place à l'usager**, comme nous invite à le faire une des commissions des Etats généraux du travail social, tout en gardant la juste distance et sans tomber dans la démagogie ? Avant d'évoquer la place qu'il faudrait leur laisser, il serait bon de réfléchir à la place qu'ont eu ou qu'ont déjà pris les usagers dans les dispositifs et politiques d'accompagnement. Je pense par exemple aux mouvements et revues contestataires des années 1970 comme *Les Handicapés méchants*, *Champ social* ou *Tankonalasanté* qui ont ouvert largement leur tribune à leur parole et revendications. On peut aussi remonter dans le temps à la constitution de l'association des Paralysés de France dès les années trente et, un peu plus tard, à celle des parents d'enfants handicapés, l'UNAPEI. J'ai moi-même découvert que dans les dispositifs les plus contraignants, comme ceux des établissements judiciaires pour mineurs des années 1950, on retrouvait leurs voix et on pouvait ainsi interroger leur propre perception des mesures sociales prises à leur égard.

4) **Comment internationaliser les problématiques du travail social** en évitant de confronter des situations difficilement comparables tout en tenant compte des spécificités nationales de ce champ professionnel ? Une des premières pistes pour déjouer les pièges du comparatisme serait de travailler sur les circulations. Tout d'abord sur celle des professionnels en étudiant les formations effectuées pour ceux appelés à exercer à l'étranger ou en situation coloniale ou au contraire pour les étrangers venus en France ou encore les formations françaises exportées à l'étranger. Plus récemment, l'Europe et notamment le droit à la libre circulation des travailleurs repose cette question des équivalences ou adaptations. Ensuite il faudrait travailler sur la circulation des usagers, la thématique très actuelle des mineurs non accompagnés qui désigne en fait les mineurs étrangers isolés renvoie à une problématique qui s'inscrit dans une histoire ancienne celle de la migration des jeunes, d'autant plus intéressante à étudier sur la longue durée qu'elle s'est effectuée dans les deux sens. Si elle se pose actuellement surtout

autour de la figure du jeune étranger qui arrive en France, elle s'est aussi posée autour de celle du jeune français réfugié à l'étranger. Une deuxième manière d'interroger cette internationalisation est de regarder du côté des organisations internationales qui, elles aussi, ont une histoire et ont tissé au cours du temps un réseau de personnes et des espaces de rencontre entre professionnels de plusieurs pays, je pense par exemple à l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés ; l'Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille ; l'European association of schools of social work (EASSW) ; la Fédération Internationale des travailleurs sociaux (IFSW) ; ou l'Association internationale des écoles de service social (AIESS). Une troisième façon d'aborder cette question est de regarder l'impact de directives données par des organismes à l'international dans différents pays. Je pense par exemple à la Déclaration de Salamanque de 1994. Si plusieurs pays adoptent le vocabulaire de l'intégration puis de l'inclusion, l'appropriation que chacun en fait présente des différences flagrantes.

Je terminerai sur une conviction : A l'heure où la conjoncture politique nous invite à la participation et au grand débat et où l'on parle du pouvoir d'agir, nous devons nous garder de dire aux acteurs quelle serait la meilleure forme d'intervention sociale. Je souhaiterais plutôt que le CNAHES développe avec eux une pensée de l'intervention et du travail social en faisant entrer en résonance des expériences sur un temps long. Il s'agirait de permettre aux acteurs du travail social d'échapper un moment aux injonctions d'efficacité et d'urgence pour réfléchir aux permanences et aux mutations mais aussi aux adaptations tant des commandes politiques, de ce que l'on appelle les besoins, que de la géographie de l'intervention et des publics. Pour maîtriser les enjeux du présent et se projeter dans l'avenir encore faut-il savoir décrypter les héritages et s'approprier son passé au risque sinon de réinventer l'eau chaude. Ou pour reprendre les paroles du Slameur Ami Karim à propos de l'implantation des archives nationales de Pierrefitte dans le 93, paroles qui sont citées par Fabien Pontagnier dans l'ouvrage de Benoît Falaize : « Les territoires vivants de la République » : « Avec ce bâtiment, vous faites de la Seine-Saint-Denis un écrin, sacrée responsabilité, mais on en prendra soin, en protégeant son passé on en devient fier et qu'imaginer demain c'est plus facile quand on a fait la paix avec hier. »

Mathias Gardet, vice-président du CNAHES

Alice vous attend à Savigny



L'AUTRE, au pays de la justice des enfants, du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècles, c'est le titre de la nouvelle exposition au Centre d'exposition historique de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse où nous avons été accueillis par Anne

Devreese, directrice, par Véronique Blanchard, responsable du centre et par Mathias Gardet, commissaire de l'exposition avec Yaëlle Amsellem-Mainguy.

Vous pourrez visiter cette exposition du 13 juin au 20 décembre 2019 (Ferme de Champagne, 34 rue des Palombes, 91600 Savigny-sur-Orge - T. 01 69 54 24 19).

Alice au pays des merveilles découvre la justice des mineurs grâce à quatre sésames : la clef, le champignon, la fiole, l'horloge. Vous voilà prêts pour vous élaner dans l'aventure de la justice des mineurs. Avec la clef on suit Alice dans l'envers du décor, avec le champignon on rencontre des personnages bien étranges, avec la fiole on bouleverse le langage complexe de la justice et avec l'horloge, à la manière du lapin d'Alice, on traverse les univers avec la sensation que le temps nous échappe.

De ce voyage initiatique au pays de la justice des enfants nous sortons autre. Nous percevons que ce monde mystérieux demande une certaine initiation pour en comprendre le langage, pour en parcourir les bâtiments, pour identifier qui parle à qui et pour retrouver cet « autre », justiciable ou expert de la justice.

Dans le cadre de ce vernissage les jeunes du Centre éducatif fermé de Bures-sur-Yvette nous ont présenté leur interprétation de l'autre : immigrés cherchant à traverser la mer au péril de leur vie pour rejoindre un pays vécu comme un rêve. Très belle expression dramatique illustrant les belle expression dramatique illustrant les dangers mais aussi la fraternité



indispensable pour survivre aux dures épreuves du voyage. Après les discours c'est un autre personnage qui faisait appel à Alice pour trouver la clef...des toilettes. Moment d'humour interprété par plusieurs jeunes de l'UEAJ 91 et qui a fait résonner cette soirée de nos rires.

Allez voir cette belle exposition. Il suffit de passer un coup de fil pour prendre rendez-vous, et Savigny-sur-Orge est tout à fait accessible en voiture ou en transports en commun : RER C ou D jusqu'à Juvisy, sortie Mairie et bus 486, arrêt Debussy/Champagne. Bonne visite.

Roger Bello, président d'honneur du Cnahes

Flash Info Cnahes 1 : Le nouveau site internet du CNAHES : www.cnahes.org.

Il a été mis en ligne début juillet

L'avez-vous parcouru ? Qu'en pensez-vous ?

C'est le fruit d'un patient travail collaboratif de la commission Communication du CA, des délégués régionaux, du chargé de mission archiviste et d'un jeune volontaire du Service civique.

Un « Tutoriel » et des consignes de travail pour construire les pages régionales sous un format harmonisé ont été envoyés aux délégués et webmasters régionaux. A ce jour, les avancées d'élaboration des pages régionales sont encore inégales d'une délégation à l'autre, mais tous les chantiers sont en bonne voie... N'hésitez pas à les consulter.

Le projet est d'ajouter au site une page « facebook », l'expérience de la Bretagne et du Portail Enfants en justice montrant un intérêt important des internautes par ce mode d'accès.

L'Histoire toujours dans la course face aux enjeux contemporains !

Le 16 mai à Paris l'Assemblée générale du CNAHES qui s'est tenue à l'IRTS de Montrouge a été précédée d'une matinée D'ECHANGES-DEBAT sur « L'histoire toujours dans la course face aux enjeux contemporains ! » Une belle occasion de valoriser des initiatives régionales en lien avec des centres de formation.

Elle a été marquée par des témoignages sur la coopération avec des établissements de formation, axe majeur de notre action, dont celle avec ASKORIA où 5 jeunes se sont engagés avec le Cnahes Bretagne & 123Liestrâ dans le cadre de leur PESIS (période d'expérimentations sociales et d'innovations solidaires). Exposé par le délégué Régional Bretagne, sur la



Flash Info Cnahes 2 : Un nouveau Guide des sources

Le CNAHES est un passeur d'histoire. L'édition numérique du nouveau Guide des sources en fin d'année en sera un support privilégié. La table des matières de la brochure « CNAHES, 20 ans de collecte » de 2014 sera considérablement étoffée, tout particulièrement par les archives audiovisuelles (une cinquantaine) que les délégués

base d'un montage agréé par les participants et leurs formateurs.

Des étudiants de l'IRTS Parmentier sont venus en nombre témoigner de leur réflexion sur l'histoire et de leur fort intérêt pour le travail réalisé avec le Cnahes avec leurs formateurs Mathias Gardet et Philippe Fabry.

Les délégations Hauts de France et Paca ont présenté également leurs actions avec les IRTS...

Le Cnahes met à disposition des étudiants, formateurs, enseignants et chercheurs des ressources matérielles et humaines : documentation historique, connaissance de fonds d'archives, enseignants de métiers et adhérents volontaires porteurs de témoignages et à même d'animer des travaux sous la conduite de responsables de formation tous diplômés. Le "Guide des sources" recense toutes les archives avec leur notice. Il est en cours d'actualisation. Parmi les archives orales réalisées en 2017-2018, une présentation a été faite à l'AG d'extraits de trois d'entre elles (Alain Noël Henri, Pierre Gauthier, Joël Cadière)

Daniel Dupied, Pierre Merle, Bernard Heckel

régionaux ont répertoriées avec minutie et transmis. L'écrit actuel sera revisité. Un travail d'harmonisation à partir des notices reçues est en cours.

L'architecture détaillée de cette édition, appelée à être enrichie et développée au fil du temps a été étudié au Conseil d'administration du 5 novembre.

Le nouveau Guide des sources sera présenté le 4 juin prochain au cours d'une manifestation publique couplée à l'Assemblée générale 2020.

« La colonie à Belle-Ile en mer »

La mémoire de la colonie pénitentiaire fait partie de l'histoire de Belle-Ile en mer. Un projet de rénovation est en cours. Il est porté par la commune de Palais qui souhaite associer les autres communes insulaires et de nombreux partenaires dont par exemple le Ministère de la Justice et la DPJJ, la Région Bretagne, le Conseil départemental du Morbihan. En février 2019, l'association « La colonie » a été constituée. Un séminaire de travail et de découverte du projet mémoriel a eu lieu le 16 juin. Le CNAHES y a été invité. Pascal Mabin, membre de la délégation Bretagne, l'a représenté.

La Mairie de Le Palais veut réhabiliter le site de Haute Boulogne créé en 1880 comme colonie pénitentiaire et convertie en IPES. L'IPES formait aux métiers de la mer et de l'agriculture sur le site de l'ancienne colonie agricole du BRUTÉ.

"Haute Boulogne" est propriété de la commune". "La Colonie Agricole du BRUTÉ" appartient toujours au Ministère de la Justice : terrain de camping, classe de mer, colonie de vacances, location d'appartements. Ce site est gardé, entretenu et utilisé. Haute Boulogne est assez dégradé, notamment les ateliers de métallerie et de menuiserie.

Des groupes de détenus, pré-libérables, ont effectué des travaux sur l'île : sentiers pédestres rénovés. L'association AMISEP de Pontivy a géré ces chantiers d'insertion. Les personnels étaient hébergés à Haute Boulogne dans les locaux rénovés. Ces chantiers ne fonctionnent plus actuellement.



Monsieur Le Maire a présenté la rénovation du site comme une nécessité pour le tourisme mais également comme « un devoir de mémoire concernant la Colonie pénitentiaire : pourquoi les enfants sont-ils venus à Belle-Ile en mer ? Que sont-ils devenus ? »

Beaucoup de bellilois ont travaillé pour la colonie durant 3 ou 4 générations. Certaines personnes présentes souffrent de la mauvaise image attribuée au personnel : "tous n'étaient pas des brutes" m'a dit une dame dont les parents, grands-parents et arrière-grands-parents ont travaillé pour la Colonie.

Une centaine de personnes étaient présentes beaucoup d'entre elles ont travaillé ou travaillent pour la P.J.J. Monsieur Lehry représentait la direction nationale et Monsieur Guéry représentait les départements 29 et 56 (il est en poste à Quimper). Plusieurs anciens directeurs étaient présents ainsi que d'anciens

éducateurs de l'IPES de Belle-Ile. Des éducateurs de Lorient, actuellement en fonction étaient venus avec quelques jeunes pris en charge.

Cette rénovation du site se fait également avec l'appui d'un réalisateur de télévision, Frédéric Planchenaault, qui a monté un projet baptisé "PROPICE" qui vise à créer un lien hybride dédié à l'art et à la culture insulaire.

Le CNAHES Bretagne assurera le suivi de ce beau projet mémoriel et culturel.

Pascal MABIN, membre de la délégation Bretagne

Flash Info Cnahes 3 : La transmission par la formation

Le rôle de passeur d'histoire du CNAHES s'incarne depuis de nombreuses années dans la transmission par la formation.

La réforme des référentiels de compétence des formations sociales donne une plus large place à l'histoire des politiques publiques et du travail social. Elle génère des besoins et des demandes fortes en maints endroits. C'est une priorité que de proposer interventions et supports pédagogiques ad hoc sur la base de l'expérience acquise au niveau des différentes délégations.

A ce titre, le document élaboré en début d'année « Le CNAHES et les formations sociales » a recensé l'existant. Nous l'avons utilisé à de nombreuses reprises au plan national pour la communication avec nos partenaires. Il a particulièrement intéressé nos interlocuteurs du « Bureau des professions sociales » à la DGCS.

Différentes actions sont actuellement engagées :

-La rentrée a réenclenché les interventions de plusieurs délégations dans des centres de formation (Bretagne, Ile de France, Hauts de France, Aura, Paca)

-Plusieurs modules pédagogiques prévus sont en cours d'élaboration. Celui sur le métier d'éducateur spécialisé est prêt au niveau de l'iconographie et du texte.

-Une coopération naissante avec l'IRTS des Hauts de France. Grâce au travail collaboratif de longue haleine de la délégation des Hauts de France, des jalons prometteurs ont été posés pour co-construire des capsules/modules destinés à des séquences de formation « en distanciel » qui précèdent ou suivent des séquences de formation « en présentiel » d'étudiants en formation initiale, supérieure ou continue, utilisables également en régime de FOAD (formation à distance).

Deux séances de travail du bureau du Cnahes avec le Directeur des études de l'IRTS, chargé du développement de la plateforme ENFIS (Espace Numérique de Formation à l'Intervention Sociale à l'IRTS) ont eu lieu. Elles ont permis d'étudier le processus méthodologique de création de séquences de formation et de saisir l'économie globale du système de coproduction ENFIS-CNAHES. Des préfigurations de séquences vont à présent être élaborées.

-La formation au traitement et à la conservation des archives : « Faire d'une obligation légale un outil de gestion et de sauvegarde du patrimoine » va être reconduite par la délégation PACA auprès d'une association des Alpes maritimes.

L'insertion, quelle histoire !

« *Le corps social perd tout doucement son lendemain* » Robert Castel ouvre son ouvrage « *La montée des incertitudes, p 11, 2009* » par cette formule de Paul Valéry qui concernait le royaume de France au temps de Montesquieu avant 1789. En 2009, Robert Castel n'imaginait pas que nous étions à la veille d'une révolution, cependant, écrivait-il : « *Nous sommes en train de perdre notre lendemain (...), une transformation considérable s'est opérée depuis une trentaine d'années quant à la façon dont nous pouvons nous représenter l'avenir et avoir prise sur lui* ». Cette possibilité de se projeter dans l'avenir est dépendante, selon lui, du degré d'affiliation de l'individu dans la société et de sa confiance dans ses possibilités ou impossibilités à progresser du fait des protections attachées à son statut social. Dans tous les pays développés, la société salariale née avec l'industrialisation s'effrite et se délite entraînant avec elle un affaiblissement des protections sociales collectives qui lui étaient intimement liées et un nombre toujours plus important de chômeurs. S'agit-il d'une augmentation considérable de fainéants ou de déficients ? (Robert Castel, « Du travail social à la gestion du travail social », Revue Esprit, pp 28,45 1998.). Ce « *déficit d'intégration* » peut donner lieu à deux interprétations. « *Une incapacité propre à l'individu de satisfaire aux exigences requises pour tenir une telle place (...) qui laissent entendre que la difficulté à s'adapter a d'abord et principalement son siège dans l'individu ; ou bien au contraire le déficit renverrait à une carence de l'organisation sociale qui ne fournirait pas à ses membres les moyens nécessaires pour s'intégrer.* »

Dans ce contexte, entre 1970 et 1980 vont peu à peu émerger de nouvelles formes d'action d'insertion par l'économique, une série d'initiatives au croisement de la société civile et des politiques publiques.

1° Des espaces d'activités dits d'insertion pour résoudre les problèmes d'employabilité des personnes, mixte entre la formation et l'accompagnement à la socialisation, censés constituer un « sas vers l'emploi ».

2° Sur le modèle du second marché du travail, l'exploitation de nouveaux gisements d'emploi (emplois familiaux), la création d'entreprises sociales et solidaires et d'entreprise dites d'insertion, où l'on cherche à ouvrir un marché du travail moins contraignant et moins compétitif.

3° Le modèle de la flexibilité dans lequel opèrent les entreprises qui tentent de coopérer avec les entreprises d'insertion et instrumentalisent les aides à l'emploi du type « emplois aidés ».

4° La création d'entreprises individuelles très proches du modèle de l'entreprise solidaire et enfin les réseaux de logique d'échange et le non monétaire.

Selon Michel Autès, (Les paradoxes du travail social, 1999, pp 151, 218) « *le contexte de cette mutation est marqué par une pénétration des idéaux gestionnaires dans le social opérant ainsi une sorte de conversion de celui-ci à la rationalité économique. Un changement des représentations accompagne cette transformation qui constituent de nouveaux modes de problématisation de la question sociale.* »

Avant d'examiner les questions que pose cette nouvelle catégorie du point de vue de la pratique du travail social si nous persistons à le définir comme s'exerçant comme part protectrice de l'État social, il faut rappeler que ces activités succèdent aux pratiques de « réinsertion sociale », pratiques dominantes des institutions sociales de la société salariale, une fois qu'ont été stabilisés les nouveaux partages entre l'assurance et l'assistance postérieure à la mise en place de la Sécurité Sociale. Dans cette logique la réinsertion sociale était avant tout la (re)mise au travail d'individus qui s'en étaient écartés du fait de handicaps personnels, qu'ils soient de nature physique, sensorielle, mentale ou sociale. La catégorie du handicap venant fédérer cette multiplicité dans le courant des années 70 en même temps que se mettaient en place les dispositifs chargés d'organiser la réinsertion par le travail et les statuts protégés. Mais ce modèle est à peine stabilisé qu'il est pris de plein fouet par l'augmentation du chômage. C'est donc d'abord au sein de ces institutions sociales porteuses de projets de réinsertion sociale, les foyers de semi-liberté, les centres d'hébergements et de réadaptation sociale, les clubs de prévention spécialisée, que vont se développer les premiers espaces d'activité pour suppléer aux défaillances du marché de l'emploi.

Pour Michel Chauvière, (Le travail social dans l'action publique, 2004, pp 150,167,) « *l'insertion se présente donc comme une construction variable, polysémique, constituée d'éléments hétérogènes tout à la fois juridiques, économiques, politiques et sociaux. L'insertion fonctionne plutôt, comme un mot d'ordre, comme un mot chargé de mission sociale, de manière à mobiliser les acteurs économiques et sociaux* »

Les caractéristiques de cette notion posent donc un certain nombre de questions qui pourront éclairer nos recherches historiques et nous permettre de mieux analyser les mutations du travail social et leurs conséquences, tant du côté des professionnels que du côté des personnes accompagnées et de

son élargissement à ce champ particulier.

Tout d'abord, est-ce le signe d'une mutation du social lui-même, le passage d'une forme ancienne à une forme moderne ? Le social réparateur, bienveillant, tutélaire serait passé de l'assistance traditionnelle au développement social, l'insertion devenant l'opérateur de ce passage du couple assistance/émancipation au couple insertion /développement. Michel Autès compare l'insertion à un cheval de Troie, née aux frontières du social qui l'aurait pénétré pour en changer profondément les logiques internes. Dès lors, les travailleurs sociaux ayant participé à l'essor de ce nouveau référentiel participeraient-ils à ce qui ne serait qu'une voiture balai des politiques de l'emploi pour les publics en difficulté ou bien seraient-ils inventeurs, expérimentateurs dans les laboratoires où s'élaborent les nouveaux compromis sociaux de la société salariale ?

Pour Michel Autès, en effet, le social c'est la liaison, s'il y a modification du social c'est qu'il y a tension au sein d'un mode de liaison, ici celui produit par la société salariale, ce qui est le signe soit d'une métamorphose de cette forme salariale, soit de l'émergence d'une autre liaison, donc d'une autre forme de social. Cette évolution fait apparaître un réaménagement des frontières internes et externes du social sur fond d'évolution fondamentale du travail et de l'emploi. Dans ces conditions, le social est-il toujours la même place ? Et « *comment pourra s'exprimer autour du mot insertion, la tentative de trouver de nouveaux rapports entre emploi et État providence ?* » (Pierre Rosanvallon, La nouvelle question sociale, Repenser l'État-providence, p166, 1995)

Michel Chauvière (Le travail social dans l'action publique, sociologie d'une qualification controversée, 2004) interroge quant à lui l'effet des dispositifs d'insertion sur la catégorisation des publics et ses conséquences en termes de stigmatisation. La rhétorique de l'insertion ayant facilité selon lui la clôture de la critique du terme « exclusion », l'insertion ne parachèverait-elle pas le succès de la notion d'exclusion c'est-à-dire l'acceptation de la perpétuation d'un mode de gestion avec compassion d'une inégalité entre les forts et les faibles, de plus en plus considérée comme naturelle, voire inéluctable. « *Avec cette rhétorique (...) beaucoup de citoyens ont finalement intériorisé l'idée qu'il y a dans toute société un hors social. (...) Outre leurs effets directs sur l'emploi et les solidarités, toutes ces transformations de la société salariale pèsent mécaniquement sur les conditions de fonctionnement du secteur social. (...) Si concrètement les inégalités entre les revenus du capital et ceux du travail progressent, ainsi qu'à l'intérieur même du monde du travail, si les frustrations augmentent avec l'explosion de la consommation, dans le même temps nos exigences d'intégration sociale reculent. (...) C'est dans ce contexte d'intériorisation sociale des formes de l'exclusion, consécutives à la montée du chômage de masse, que l'insertion prend la forme d'une réparation plus instrumentale et individuelle que réellement sociale ou environnementale, au dépend d'une prise en compte politique du phénomène, suivant la période de construction du champ institutionnel spécifique durant laquelle le handicap et l'inadaptation s'étaient imposés comme modèle d'intégration.* »

En peu de temps l'insertion est devenue le leitmotiv, l'impératif commun de tout un ensemble hétérogène d'actions gouvernementales pour mobiliser les acteurs sociaux auprès d'une population qui n'entre pas dans la catégorie maintenant circonscrite sous le vocable handicapé et/ou inadapté. Il va s'agir dès lors d'insérer les exclus d'un autre type, à commencer par les jeunes en difficultés pour lesquels par exemple seront créées les « filières non qualifiantes » portées par des institutions élargissant leur champ d'intervention relevant du social traditionnel. Ce modèle d'insertion s'impose au travers de politiques catégorielles ciblant davantage les personnes du point de vue de leurs capacités repérables, que du vécu de leur situation.

Les enjeux de cette nouvelle politique dévoilent non seulement des problèmes de partage et d'étiquetage des populations mais aussi des balances subtiles entre les différents régimes de tutelle et de prise en charge sur fond de décentralisation et de découpage entre l'État et les partenaires sociaux du système unifié d'indemnisation du chômage. Cette politique modifie également considérablement le statut du non-emploi et se trouve en outre au cœur de la territorialisation de l'action sociale qui préside à la mise en œuvre des politiques de la ville. Le RMI entérinera ensuite un nouveau statut au nom d'un droit à l'insertion dont on peut discuter le caractère contractuel et la technique sociale qu'il suppose de mettre en œuvre.

Il apparaît donc selon Michel Chauvière que ce nouveau référentiel favorise la création d'un nouveau champ normatif renforçant la valorisation de la norme de « *non vulnérabilité* », la mise en place d'un système individualisant et discriminant, empêchant selon moi la réflexion, la prise de conscience et la riposte des acteurs du travail social face à la critique qui se fait jour à leur rencontre en terme de reproche sur leur inefficacité et le caractère obsolète de leurs méthodes, critique soutenue par un discours désormais dominant, lisible dès 1980, dans cette affirmation de Bernard Tapie, modèle de self made man : « *Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que des solutions* ». Il n'est

n'est pas inutile, en termes de conclusion provisoire de rappeler que de 3 millions de chômeurs en 2004, nous sommes passés aujourd'hui à plus de 5 millions.

Enfin pour clore cette brève synthèse, je vous propose d'interroger quelques conséquences dans ce contexte, du passage de l'exercice du travail social à la « *gestion sociale du non travail* », selon la formule utilisée par Robert Castel dans son article publié dans le numéro de la revue Esprit en 1998.

Dans cet article Robert Castel s'interroge à propos « *des difficultés que rencontre le travail social dans un contexte de transformation des conditions objectives qui font toujours davantage obstacle à l'intégration et dans lequel ce déficit n'est pas directement imputable aux individus eux-mêmes.* » Les difficultés qu'il rencontre, difficultés à définir quelles sont réellement ses tâches et difficultés à les réaliser, tiennent dans une large mesure au glissement qui s'est opéré depuis les années 70 d'une problématique à l'autre. Autrefois centré sur la réduction des déficits liés à la personne, il se trouve de plus sommé de prendre en charge les retombées les plus dramatiques de la mutation sociale, économique et technologique. Que peut bien vouloir dire « travailler » en faveur des personnes dont on soupçonne sans cesse davantage que l'on sera incapable de leur donner ce dont elles ont le plus besoin, à savoir du travail ? Alors qu'on interprète souvent les politiques d'insertion qui vont se mettre en place au début des années 80 comme l'entrée dans un nouvel âge du social, on va mettre encore un certain temps à comprendre que ces nouveaux pauvres « *sont différents des anciens parce qu'ils sont des naufragés des mutations économiques, technologiques et sociales en cours.* ». C'est-à-dire par exemple, ici je livre une part de mon expérience, que l'entrée dans le dispositif d'insertion oblige à évaluer en amont de la prise en charge, les capacités d'intégration de la personne d'abord parce que le mode de financement de la prise en charge est limité dans le temps et ensuite parce qu'un déficit trop important empêcherait sa sortie « positive » du dispositif, critère lui aussi susceptible de donner lieu à une perte de profit pour l'association porteuse du dispositif. Ainsi alors que les bénéficiaires d'une prise en charge classique pourraient être profitables au candidat à l'insertion pendant

cette période, les modalités de gestion de son accompagnement réduisent considérablement la marge de manœuvre du travailleur social ainsi que celle du bénéficiaire du dispositif et conduisent souvent à l'abandon. On voit ainsi se constituer des groupes cibles susceptibles d'alimenter les dispositifs d'insertion et des catégories de réfractaires et de laissés pour compte. Ainsi que le souligne Robert Castel, le travailleur social risque de devenir dès lors « *un passeur qui s'apercevrait en cours de traversée qu'il n'y a plus de berge où conduire son passager.* ». Aujourd'hui selon Robert Castel, il semble que « *le social est solidaire de la question de l'emploi, de la question urbaine, de la question de la sociabilité, de la question de la santé et finalement de la question du bonheur ou peu s'en faut.* ». Sous le mot d'ordre de l'insertion dans sa version techniciste et gestionnaire, le travailleur social est en quelque sorte « à découvert », soumis à l'injonction, à lui seul, de « *produire de nouvelles formes de vie avec des moyens juridico-bureaucratiques.* » (Jurgens Habermas, « La crise de l'État-providence et l'épuisement des énergies utopiques » Écrits politiques 1990.)

Martine Trajon, membre du Conseil d'administration du CNAHES

Bibliographie

- Michel Autès, « Les paradoxes du travail social » Dunod, Paris, 1999.
 Michel Autès, « L'insertion, une bifurcation du travail social, Revue Esprit « À quoi sert le travail social ? » pp 60,76, Avril Mai 1998
 Robert Castel, « La montée des incertitudes, travail, protections, statut de l'individu » Éditions du Seuil, Paris, 2009.
 Robert Castel, « Du travail social à la gestion du travail social » pp 28,45, Revue Esprit, Avril Mai 1998.
 Michel Chauvière, « Le travail social dans l'action publique, sociologie d'une qualification controversée » Dunod, Paris, 2004.
 Michel Chauvière, Dominique Depenne, Martine Trajon, « Dialogue sur le génie du travail social, Paris ESF, 2018.
 Jurgens Habermas, « La crise de l'État-providence et l'épuisement des énergies utopiques » Écrits politiques », Paris Cerf, 1990.

Première « Fabrique de mémoire avec les citoyens »

Cet atelier est le dernier à être mis en œuvre au titre du projet engagé en 2013, développé au sein d'un Comité de Pilotage régional pour répondre à la question : **Comment en Lorraine s'est-on progressivement préoccupé des personnes en situation de handicap ?**, projet devenu depuis un programme d'actions organisé en 6 Ateliers d'histoire sociale : « **TÉMOIGNAGES** », « **RECHERCHE DOCUMENTAIRE** », « **EXPOSITION** », « **FABRIQUES DE MÉMOIRE AVEC LES CITOYENS** », « **OUVRAGE COLLECTIF** », « **COMMUNICATION** » qui, par un fonctionnement vertical et horizontal, s'enrichissent mutuellement.

Cette première expérience, voulue à Montmédy (Meuse), en milieu rural à la frontière Belge, avec l'engagement d'Yves Lecrique, maire et vice-président de la communauté de communes, a réuni 26 personnes le samedi 15 juin de 12h à 16h (entrée et déjeuner gratuits grâce au soutien de la municipalité), chacun venant en qualité de citoyen acteur ayant à apprendre et à apporter.

La première séquence, jusqu'au repas visait :

- ∴ À faire connaître le CNAHES et expliquer le programme collectif d'histoire du handicap en Lorraine engagé, en vue de renforcer les participations institutionnelles et les soutiens des collectivités locales et des organisations ;
- ∴ À bien situer la « *Fabrique de mémoire avec les citoyens* » dans un contexte général, notamment à l'aide du panneau réalisé par l'Ateliercommunication, avec le soutien national du CNAHES. D'autres panneaux ont été mobilisés tant du CNAHES national que de notre partenaire Citoyenneté Active Lorraine
- ∴ À mettre en valeur des contributions meusiennes à l'histoire du handicap en Lorraine ; d'une part avec l'exposé de Michel Pionnier sur un personnage oublié : le docteur François Humbert (1776-1850) qui illustre la position avancée de la Lorraine en matière d'orthopédie, avec la création du premier établissement d'orthopédie français ouvert en 1817 dans le petit village de Morley ; d'autre part avec un exposé jamais réalisé jusqu'alors et produit par Yves Lecrique à partir d'un travail préparatoire conséquent, à relater d'un point de vue historique l'avènement et le déploiement des institutions publiques et privées destinées à la prise en charge des handicapés dans le département. Ce travail, destiné à publication dans le cadre de l'Atelier « Ouvrage collectif », devra être approfondi avec les institutions concernées.

La seconde séquence permettait de libres échanges aux tables du déjeuner, qui ont permis de glaner diverses informations et de prendre des contacts utiles pour la suite du travail.



La dernière séquence a été consacrée :

- ∴ au recueil public du témoignage d'un couple de parents qui a eu à connaître avec leur fille handicapée les conditions d'une époque révolue.
- ∴ à une discussion collective écourtée par l'heure convenue de fin de séance à 16h.

La réunion de retour et de capitalisation d'expérience du 19/06/19 a fait ressortir :

- ∴ une meilleure connaissance de la Meuse et de ses capacités contributives au programme ;
- ∴ l'intérêt de la participation citoyenne, y compris d'usagers – même si cela ne s'est pas passé comme espéré avec les personnes venues d'un établissement public.
- ∴ la nécessité de travailler sur les conditions de participation des usagers d'institutions par rapport à une histoire du handicap qui les concerne au premier chef ;
- ∴ l'atteinte d'objectifs visant à une meilleure explicitation en Meuse

du programme d'histoire du handicap en Lorraine, ainsi que de recueillir d'éléments pour ce programme et de contacts à faire fructifier, notamment du côté de représentants de collectivités locales et d'associations concernées par les questions de handicap.

- la nécessité pour l'Atelier d'Histoire Sociale d'ouverture d'esprit et d'adaptations selon les territoires et la visée spécifique que peut comporter chaque manifestation qui doit être productive dans le cadre général du programme. On ne va donc pas s'encroûter dans un modèle qu'il faudrait reproduire à l'identique.

Il a été aussi l'occasion d'une tension, faite d'interrogations sur le positionnement de notre action et du rôle du CNAHES entre deux options :

- a/ le CNAHES doit rester sur son champ de compétence strictement historique qui fait sa légitimité. De ce point de vue, il s'agit d'interroger notre efficacité : ne serait-il pas judicieux d'organiser des séances régulières dans un département, en donnant chaque fois la parole à une association et en leur demandant de dire comment ils ont répondu eux-mêmes à la question du programme : *Comment en*

Lorraine s'est-on progressivement préoccupé des personnes en situation de handicap ?

- b/ le CNAHES a raison de ne pas se laisser enfermer dans une compétence strictement historique, pour développer une action un peu distincte, dans la mesure où il s'agit de transformer – au sens rugbystique du terme – un travail d'archivage et de réflexion historiographique en une réflexion qui déborde justement le cadre de l'historien ; et de faire cela avec les citoyens dans la perspective de contribuer à faire évoluer la situation générale concernant le handicap, en ayant recours à l'histoire comme levier pour développer l'esprit critique et l'exercice d'une citoyenneté active.

Ces deux options peuvent s'exclure mutuellement, mais nous souhaitons plutôt qu'elles se combinent intelligemment grâce à l'éventail des objectifs différenciés des six Ateliers d'histoire sociale du programme régional d'histoire du handicap en Lorraine.

Jacques BERGERET, Délégué adjoint CNAHES Grand Est – Lorraine.

Flash Info Cnahes 4 : Le projet de création d'un Portail Web « Protection de l'enfance »

Le Bureau « Protection de l'enfance et de l'adolescence » à la Direction Générale de la

Cohésion Sociale a proposé au CNAHES de créer un Portail « Protection de l'enfance » sur le format du Portail « Enfants en justice ». Un travail de conception et de construction d'une arborescence a commencé.

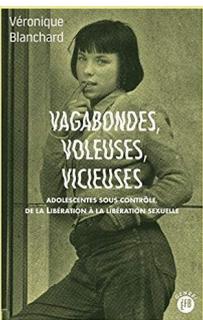
Rubrique Lectures



Michelle Perrot — *Le chemin des femmes*

Michelle Perrot, notre grande historienne contemporaine, était à la Grande Librairie le 30 octobre 2019. Toujours en pleine forme elle a parlé de son nouvel ouvrage qui réunit une partie de ses écrits sur les ouvriers, les femmes, les détenus, les enfants des rues, les Apaches, tout ce petit peuple avec ses tracas de la vie ordinaire qui a fait aussi l'histoire.

Robert Laffont. 1160 pages – 32 €



Véronique Blanchard, Frédéric Chauvaud (Préface) — *Vagabondes, voleuses, vicieuses. Adolescentes sous contrôle, de la Libération à la liberté sexuelle*

C'est le nouveau livre de Véronique Blanchard, historienne, responsable du Centre « Enfants en Justice » de l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), membre du Conseil d'administration du CNAHES.

A travers les histoires de Paule, Adèle, Luce et bien d'autres, l'auteure raconte comment les « mauvaises filles », condamnées par la justice des mineurs de Paris dans les années 1950 et 1960 étaient traitées et

perçues par la société.

François Bourin. 356 pages — 20 €



Jean-Pierre Rosenczveig — *Les droits de l'enfant pour les nuls*

Après un ouvrage de référence dont la troisième édition a été publiée en 2005, « Le dispositif français de protection de l'enfance », Jean-Pierre Rosenczveig nous propose une nouvelle publication : « Les droits de l'enfant » dans la collection « Pour les nuls ». L'occasion pour nous tous de mettre à jour nos connaissances sur ce domaine qui a subi de nombreuses évolutions depuis quelques années et qui fait partie de nos champs d'investigation historique et archivistique.

L'auteur qui soutient notre association est bien connu de nous tous : il a consacré sa carrière à la cause des enfants et a présidé le tribunal pour enfants de Bobigny pendant 22 ans. Praticien et théoricien engagé il nous aide à nous situer dans ce domaine du droit en mettant à la portée de tous des connaissances indispensables à tout citoyen.

First, collection « Les nuls ». 568 pages — 22,95 €

PRIX FRANÇOISE TÉTARD

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE



Financé par le Fonds de dotation « Françoise Tétard », le Prix récompense chaque année, depuis 2016, deux lauréats à la hauteur de 1.000€ chacun et prend également en charge le travail d'édition afin de publier en ligne sur un site dédié les travaux primés.

Il a été créé en hommage à l'historienne Françoise Tétard, chercheuse qui avait particulièrement le goût de l'archive et qui a durant toute sa carrière questionné les frontières entre une « jeunesse qui va bien » et une « jeunesse qui va mal ». Il vise aussi à déclotter les savoirs sur l'éducation, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, à encourager les recherches dans ces domaines et à améliorer leur visibilité.

LE PRIX « FRANÇOISE TÉTARD »

est conjointement créé par :

- L'Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM),
- Le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES),
- en partenariat avec :
- L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP).

REGLEMENT ET CALENDRIER

Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est requise. Il n'est possible de candidater qu'une seule fois au Prix.

Pour l'édition 2020, les mémoires de master 2 doivent avoir été soutenus depuis 2017, les autres recherches proposées (mémoires de DEES, mémoires de fin d'études et autres travaux individuels ou collectifs de portée historique) doivent aussi être récentes. Les thèses de doctorat, ainsi que les mémoires de master 1 ne peuvent concourir au Prix.

Les manuscrits seront adressés en deux exemplaires « papier », ainsi qu'une version électronique, au plus tard le **31 janvier 2020**, accompagnés d'un résumé d'une page et d'un court cv (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, téléphone de la/du candidat, éventuellement rattachement institutionnel ou professionnel, et tout autre renseignement qui semblerait utile à la ou au candidat(e)).

Adresse postale pour l'envoi des manuscrits :
Prix « Françoise Tétard »
CNAHES
63 rue Crroulebarbe
75013 Paris

La version électronique du manuscrit (pour la vérification par le logiciel antiplagiat), strictement identique à la version « papier », doit être simultanément adressée à :
prix.francoisetetard@orange.fr

Le prix 2020 sera remis à Paris début juin aux deux lauréats s'ils présentent leurs travaux respectifs.



La lettre du CNAHES

Directeur de la publication :

Bernard Heckel

63, rue Crroulebarbe 75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnahes.org - www.cnahes.org

La lettre est éditée sous Publisher avec le concours de NEXEM et d'Alice Minier, routée par des militants du CNAHES Île-de-France